

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2022 à Aclens

Présidence : Monsieur **Patrice Hauswirth**

Le mardi 6 décembre 2022 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Aclens (salle des Boules).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022
5. Préavis municipal n°07-2022 : Budget 2023
6. Communication sur la situation budgétaire 2022
7. Nomination d'un membre à la commission de la protection des données informatiques
8. Nomination d'un membre à l'AIEV
9. Nomination d'un/e suppléant/e à la commission d'urbanisme
10. Communications municipales
11. Communications du bureau
12. La "minute" des délégués
13. Divers et propositions individuelles

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et lit l'ordre du jour.

1. Appel

En date du 6 décembre 2022, le Conseil général de notre commune compte 43 membres.

La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 30
- Excusés : 10
- Absents : 3

Avec 30 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*).
Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Assermentation

Une personne rejoint le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- Monsieur Frédéric Vallotton

Après lecture du serment par le Président, Monsieur Vallotton solennise sa promesse et le Président lui souhaite pleine satisfaction dans cette fonction. Le nombre de conseillers présents passe à 31.

3. Approbation de l'ordre du jour

Un ajout à l'ordre du jour est proposé à l'assemblée :

Point 6 : Communication sur la situation budgétaire 2022

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022

Il n'y a pas de remarques.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

5. Préavis municipal n°07-2022 : Budget 2023

Présentation par **Monsieur Vincent Dornier**

Monsieur Dornier commente les grandes lignes du budget 2022 :

- Page 2 : Réceptions et manifestations : Il est prévu de faire une soirée pour les nouveaux habitants qui sont arrivés à Aclens ou qui vont arriver prochainement.
- Page 3 : Impôts : Augmentation du budget relatif à l'impôt sur le revenu (estimation). Ceci est lié à une augmentation du nombre d'habitants. Il y a également une augmentation de l'impôt sur les personnes morales (entreprises). En revanche, pas de changement en ce qui concerne l'impôt frontalier car le nombre de frontaliers ne diminue pas.
- Page 7 : Installation d'un défibrillateur qui sera posé à l'entrée de la ferme de commune (à l'extérieur), de manière à être disponible et accessible pour tous en cas d'urgence. Au niveau de l'Auberge, la commune a prévu le renouvellement de l'immobilier de la terrasse.
- Page 10 : Nouveauté : compte 400.318 : Plan énergie et climat communal : Ce plan est demandé et piloté par le Canton et va durer quelques années. La Commune doit se faire accompagner par des entreprises spécialisées pour prendre différentes mesures. D'un côté la commune finance et de l'autre côté, la commune reçoit un subside de 50%.
- Page 12 : Frais dû à la réfection du « totem » sur la place du village (panneau signalétique). Frais dû à l'assainissement obligatoire des buttes du stand de tir (frais partagés avec les communes de Romanel et Bremlens).
- Page 15 : Budget AIEV (Step intercommunale) : Augmentation significative du budget liée à l'augmentation du tarif de l'électricité.
- Page 17 : Augmentation du revenu du loyer encaissé pour le nouveau local SIS Morget.
- Page 19 : Dépense liée à la péréquation (facture sociale)

Le budget se termine avec un excédent de recettes de CHF 10'754.19, légèrement positif. L'analyse financière faite par le boursier montre que la marge d'autofinancement est de CHF 226 987.00 (en augmentation par rapport au budget présenté l'année dernière). Le budget demeure équilibré pour permettre la continuité de notre politique d'investissement.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Jean-Louis Favre.
La commission des finances s'est réunie en salle de Municipalité, le 15 novembre 2022 en présence de Monsieur le Boursier Christophe Péclard, Monsieur le Municipal des finances Vincent Dornier et Madame la Syndique Sylvie Ciana. Monsieur Favre précise les comptes ayant suscité des précisions à savoir ceux concernant les impôts, le service financier, l'amortissement et les réserves non ventilés, la maison Adamina, la salle polyvalente, l'Auberge communale, le service de l'urbanisme, les routes ainsi que les égouts et l'épuration.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n° 07-2022 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Camilla Reymond demande ce qu'est le totem. Monsieur Dornier explique qu'il s'agit du panneau de signalisation en métal, qui renseigne sur la direction des bâtiments publics. Il est situé sur la place du village et présente des signes d'usure.

La parole n'est plus demandée.

Mis au vote à main levée, le préavis n° 07-2022 est accepté, à l'unanimité avec aucune abstention et aucun avis contraire.

6. Communication sur la situation budgétaire 2022

Présentation par **Monsieur Vincent Dornier**

Ce point a dû être rajouté à l'ordre du jour pour répondre à la demande du bureau BDO (organe de révision pour les communes). Selon la loi de la comptabilité des communes, il est du devoir de la municipalité d'informer le Conseil des dépenses qui ont dépassé le budget. Ceci est également valable pour les préavis et les comptes des charges courantes. Ces dépassements sont communiqués ci-après :

Monsieur Dornier :

- Il informe du dépassement du budget sur le préavis concernant les travaux du bâtiment du casino, pour la création de la voirie. Un dépassement également a eu lieu concernant les intérêts négatifs, quasi impossible à calculer avec précision, et qui avaient été budgétisés trop bas.

Madame Ciana :

- Rubrique 11 Administration - chiffre 110.365 Dons aides et subventions : Un dépassement a été constaté : la commune fait un don à chaque association régionale dont un jeune d'Aclens de moins de 18 ans est membre. Nous avons un nombre élevé d'enfants, et de ce fait, le montant des subventions octroyées est plus élevé. A considérer également le rattrapage des subventions à la bibliothèque.
- Rubrique 3 Domaines et bâtiments - chiffre 350 Bâtiment derrière l'Eglise - 350.315 Entretien installations et équipements - 350.318 Honoraires et prestations de services : On constate des dépassements liés aux travaux enfin effectués dans les locaux communs du bâtiment derrière l'Eglise. Des travaux d'isolation devaient avoir lieu entre fin 2019 et début 2020. Vu la situation liée au COVID, ceux-ci ont été repoussés à plusieurs reprises par notre gérance Bernard Nicod. Reportés d'abord en 2021, au final ils ont pu être effectués en été 2022. Montant des travaux environ fr. 34'000.-.

Monsieur Cornet :

- Rubrique Salle polyvalente : Un dégât d'eau et une inondation dans les sous-sols ont eu lieu. Suite au contrôle OIBT, il a fallu rénover l'électricité du bâtiment pour être aux normes. Autre constat : Un dégât au store de la terrasse de l'appartement de Monsieur Jonathan Dupuis. Et suite à la réfection de la grande salle, l'assurance ECA a dû être augmentée.
- Rubrique Ferme de commune : Magasin : Remplacement de la bande frigorifique du magasin et problème avec les congélateurs (épicerie). Local ancien magasin : En 2021, la Commune avait projeté d'y installer le bureau du contrôle des habitants. Après le retrait du préavis relatif à ce projet, il a été décidé de proposer cet espace à la location. La réfection a engendré des frais non budgétisés.
- Rubrique Auberge communale : Le Groupe froid a été endommagé. Plusieurs réparations ont été faites. Finalement il a fallu changer le moteur. Ce qui explique le dépassement du budget.
- Rubrique Entretien terrains : Suite à la transformation du marais de la Perrause, des fauchages complémentaires non prévus ont dû être faits.
- Rubrique Déchetterie : Le compte est déficitaire depuis plusieurs années. A relever que notre commune est celle qui produit le moins de déchets de tout le canton de Vaud.

Monsieur Jaquet

- Rubrique Local de la voirie (casino) – compte 356 : Des aménagements extérieurs non prévus, le contrôle OIBT, divers contrôles et les assurances. Ces points n'étaient pas connus et n'avaient pas été prévus lors de l'établissement du budget 2022.

- Rubrique Voirie – compte 431 : L'achat d'une tondeuse électrique a été effectué, pour rentabiliser la production d'électricité sur le bâtiment de la voirie.
- Rubrique Subvention énergétique compte 420 : le nombre de subventions a augmenté par rapport aux autres années. La guerre en Ukraine et la crise énergétique n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget. Ces subventions sont financées par l'émolument annuel lié à l'usage du sol pour la distribution d'électricité sur le territoire de la commune.

Monsieur D'Ascoli

- Rubrique Honoraires et prestations – compte 430318 : Etude relatives aux routes : Monsieur D'Ascoli avait prévu un plan pour la zone 30 d'ici la fin de l'année, mais il n'a malheureusement pas pu terminer le dossier. Le bureau d'ingénieur a émis une facture qui est entrée dans ce compte, ce qui explique le dépassement du budget.
- Rubrique Fontaine : La commune a fait un nettoyage complet des charpentes des fontaines. Pour des raisons d'économie, les trois fontaines ont été faites en même temps. La fontaine du haut a eu plus de travaux que prévus (conduite, nouvelle vanne, etc). Ces travaux ont engendré un dépassement.
- Rubrique Entretien et éclairage public : Les coûts supplémentaires sont dus à la création du système de coupage des lumières à partir de 23h00 (mise en place de la minuterie et mise en conformité de l'éclairage public).

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

7. Nomination d'un membre à la Commission de la protection des données informatiques

En préambule, le Président informe :

A la suite de la démission de Monsieur Dani D'Ascoli à la Municipalité, pour le 31.12.2022, une élection complémentaire a été convoquée, le scrutin était prévu le 27 novembre 2022. Une candidature a été déposée dans les délais, celle de Monsieur Gilbert Métrailler. Selon l'article 41 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits politiques), lorsqu'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection devient tacite et entraîne l'annulation de l'arrêté de convocation (élection par la voie des urnes). Par conséquent, Monsieur Gilbert Métrailler a été élu tacitement à la Municipalité. (Cet article 41 de la LEDP est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022).

Monsieur Gilbert Métrailler étant membre de la Commission de la protection des données informatiques, il s'agit de le remplacer à cette commission, du fait de son élection à la Municipalité. Monsieur Emmanuel Ciana se propose de prendre la fonction. Il est nommé par le Président.

8. Nomination d'un membre à l'AIEV

M. Gilbert Métrailler étant membre de ladite commission, il s'agit de le remplacer. Monsieur Frédéric Vallotton se propose de prendre la fonction. Il est nommé par le Président.

9. Nomination d'un/e suppléant/e à la commission d'urbanisme

M. Gilbert Métrailler étant membre de ladite commission, il s'agit de le remplacer. Monsieur Benoît Olivier se propose de reprendre la fonction. Il est nommé par le Président.

10. Communications municipales

Madame Sylvie Ciana :

- Energie : Il y a un risque de pénurie en électricité et en gaz qui pourrait toucher la Suisse cet hiver. Les instances cantonales transmettent régulièrement des directives pour diminuer la consommation

d'électricité partout où cela est réalisable, concernant les éclairages publics, les bâtiments ou les enseignes lumineuses. La Commune participe à cet effort en n'installant pas de décorations de Noël et en réduisant l'éclairage public. Bien que la Confédération ait tenu des propos plutôt rassurants dans ses derniers communiqués, il n'en faut pas moins rester vigilants. La période « à risque » se situerait sur les mois de février et mars, mais le niveau d'alerte sera maintenu jusqu'en avril 2023. Nous ne pouvons que vous encourager à agir, chacun de son côté et chacun à sa mesure.

• **Agenda :**

15 décembre 2022 : Souper des aînés à la grande salle

17 décembre 2022 : Distribution des sapins et vente de tresses fabriquées par les fournisseurs. Le four sera ensuite à disposition pour cuire vos gâteaux et autres.

• Administration communale : Le bureau sera fermé depuis le mercredi 21 décembre, 11h, jusqu'au mardi 3 janvier y compris.

Monsieur Thierry Cornet :

• 9 décembre 2022 : délai pour commander les sapins

• 10 décembre 2022 : Apéro à la déchetterie.

Monsieur Vincent Dornier :

• AIEV (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Vufflens-la-Ville) : Une séance a eu lieu la semaine dernière, avec comme sujet marquant celui de l'électricité.

• Depuis quelques années, l'AIEV avait décidé de se mettre sur le marché libre de l'électricité. A ce moment, c'était profitable mais aujourd'hui c'est le contraire. L'AIEV a fait ce qu'elle a pu pour avoir un contrat acceptable en termes de charges. L'AIEV a obtenu un tarif de CHF 0.68/KW, ce qui est énorme. D'où une grande augmentation des charges et du coût moyen de l'équivalent habitant. D'où une répercussion élevée sur les taxes d'épuration. Pour pallier à ce problème, l'AIEV projette de poser des panneaux photovoltaïques dès que possible.

Monsieur Martin Jaquet :

• Information concernant le PACOM (Plan d'Affectation communal) : Suite à la votation par le Conseil général ce printemps, les documents ont été transmis à la Direction du territoire et du logement (DGTL). Selon les dernières informations reçues ce matin, la Commune et les propriétaires vont être informés par courrier ces prochaines semaines des décisions cantonales.

• Au niveau de l'énergie et de la situation, la Municipalité a tout de même décidé de soutenir plus activement la mobilité douce, l'assainissement des bâtiments et la production d'énergies renouvelables en cas de rénovation. Pour toute information concernant les demandes de subventions, les directives se trouvent sur le site internet, sous « Directives – Energies ».

• Zone industrielle : Au niveau des constructions, vous aurez constaté les gabarits sur la parcelle « Galliker » et « Denner ». Ces deux projets sont à bout touchants et vont être mis à l'enquête tout début 2023. La centrale de distribution Denner est un projet de grande envergure et sera aussi relié au rail.

• Zone village : Plusieurs permis de construire seront délivrés au village, certains chantiers arrivent à leur terme. Une partie de ces logements sont déjà ou vont être occupés prochainement.

Monsieur Dani D'Ascoli

• Contrôles radars : Le contrôle radar sur la RC77 (Rte de Romanel) est toujours actif. Le dernier contrôle a été fait le 11 octobre 2022 : 5,42% des véhicules contrôlés ont été dénoncés. Le bureau des radars a confirmé la pose de ce radar à un rythme plus soutenu, environ 1-2 semaines tous les 3-4 mois.

• Chemin rural F1044 : Concernant le postulat présenté à la Commune, le canton n'a pas encore envoyé le résultat du comptage cantonal.

• Pour sa dernière intervention, M. D'Ascoli remercie toutes les personnes pour les 13 années passées ensemble, il remercie également la municipalité actuelle et précédente du soutien reçu dans ses projets. Il souhaite à Monsieur Gilbert Métrailler plein succès dans cette fonction, et lui remet deux présents : un petit lexique sur les routes cantonales et un double mètre.

Monsieur Gilbert Métrailler se présente brièvement. Originaire d'Evolène, en Valais, il s'installe dans le Canton de Vaud en 1986 et habite notre commune depuis 2010. Monsieur Métrailler a suivi ses études

à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de fribourg, en génie civil. Il est actuellement ingénieur en sécurité à la SUVA. Il est motivé et intéressé à partager son temps et ses compétences au service de notre commune.

Le Président le félicite et précise qu'il a été assermenté la veille de ce conseil, lors de la séance de la Municipalité du 5 décembre 2022, en présence du bureau du Conseil.

11. Communications du bureau

Décompte des commissions : Le Président rappelle aux présidents des différentes commissions qui n'auraient pas encore donné leur décompte des heures, de le faire au plus tard d'ici le 9 décembre 2022.

12. La « minute » des délégués

Madame Isabelle Hauswirth :

- La bibliothèque se porte bien, une belle inauguration a eu lieu le 24 septembre dernier. Depuis, elle est ouverte 3x par semaine et compte déjà 65 lecteurs inscrits. La bibliothèque a eu le privilège d'être publiée dans le Journal de Morges, le journal de Cossonay, le 24 Heures, et un reportage par La Télé. De nombreuses activités ont déjà été organisées, avec succès : Une soirée Conférence photographe animalier, l'activité Né pour lire, avec conteuse, les soirées jeux, et la fête Halloween. La fête du Saint-Nicolas a lieu demain, avec une trentaine d'inscriptions. C'est une réussite et on espère que cela pourra continuer, en remerciant du soutien de la commune. Et bienvenue aux personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe des bénévoles.
- La fanfare : Ce dimanche 11 décembre : Repas de soutien et concert-brunch. C'est le dernier moment pour s'inscrire.

13. Divers et propositions individuelles

Le Président accueil et félicite les 7 jeunes du village qui ont atteint leurs 18 ans. La Municipalité leur remet un cadeau. Est présente : Anja Gargioni.

Monsieur Stéphane Dupuis : Lors d'un précédent Conseil, en 2021, il avait été notifié que l'envoi des documents pour le Conseil général se feraient par mail, et non pas par courrier postal. Aujourd'hui il reçoit à nouveau une enveloppe. Qu'en est-il ?

Le Président précise que lors du dernier conseil, il a été décidé de ne plus envoyer par email, car cela complique le tri : il y a encore des personnes qui n'ont pas d'adresses email. De plus, parfois il y a des préavis trop volumineux.

Monsieur Frédéric Vallotton : Vers le cimetière, il y a deux bancs orientés côté vue lac. Il souhaiterait avoir la possibilité d'un banc côté Jura. Est-ce possible ?

La Commune en prend note.

Madame Cécile Cornet : Elle propose d'offrir les jetons de présences de ce Conseil à une bonne œuvre : à l'Association œcuménique Saint-Vincent-de-Paul, à Morges. Mme Cornet lit l'article du 24 heures. Chaque conseiller sera libre de sa décision.

Madame Camilla Reymond souhaite avoir des informations concernant l'avance de 3 millions de francs que la commune a prêté lors des réparations des villas du quartier « En Pontou ».

Madame Ciana précise que le prêt arrivera à échéance en 2023, la procédure judiciaire est toujours en cours et la Commune est régulièrement informée de l'avancement du dossier.

Le Président annonce que le jeudi 22 décembre à 19h aura lieu le Noël des enfants à l'église d'Aclens.

Les conseillers sont cordialement invités à la traditionnelle verrée de fin d'année, au foyer, à l'issue de la séance.

Le Président annonce les séances du Conseil général de 2023 :
Mardi 13 juin / mardi 10 octobre / mardi 5 décembre.

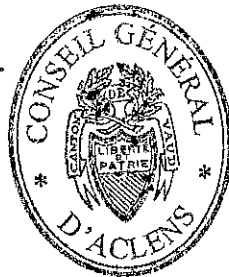
La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h23.

Au nom du Conseil général


Le Président



Patrice Hauswirth



La Secrétaire



Françoise Genillod